

CDEN du 12 février 2019



Les mesures ci-dessous sont officielles et deviendront effectives à la rentrée scolaire 2019

16 ouvertures ou moyens provisoires	11 fermetures, 2 fermetures « à suivre » (classes fermées, collègues en mesure de carte scolaire)
<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS Bourg Les Dîmes, 5^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES Villars-lès-Dombes 14^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES EN REP ET REP+ St Rambert, 14^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ZS Bourg Les Lilas, 7^{ème} classe</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES Vieu d'Izenave, 4^{ème} classe St Just, 4^{ème} classe St Genis Pouilly la Diamanterie, 6^{ème} classe Bourg en Bresse Lazare Carnot, 6^{ème} classe St Genis Pouilly Pregnin, 9^{ème} classe Crottet, 7^{ème} classe St Jean de Thurigneux, 4^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020) St Martin le Chatel, 4^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020) Parcieux, 5^{ème} classe Sainte Julie, 6^{ème} classe (moyen provisoire pour 2019-2020) Miribel Centre, 15^{ème} classe « Arvières en Valromey » (ex RPI Virieu le Petit-Brénaz, nouvelle commune) 3^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES REP-REP+ *</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ZS</p> <p>ECOLES EN RPI</p>	<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES St Etienne du Bois, 5^{ème} classe Thoiry Gentiane, 17^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES REP ET REP+</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ZS Culoz-Milvendre 10^{ème}</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES St Rémy 4^{ème} classe Brénod 3^{ème} classe Pont de Vaux, 6^{ème} classe Béard Géovreissiat 4^{ème} classe Brion 4^{ème} classe (à suivre) Matafelon Granges 4^{ème} classe Seyssel 5^{ème} classe Bâgé-Dommartin, 5^{ème} classe Pont de Veyle, 6^{ème} classe Ste Euphémie, 7^{ème} classe Marboz, 8^{ème} classe Izernore, 11^{ème} classe Replonges, 12^{ème} classe Attignat, 13^{ème} classe (à suivre)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES REP-REP+ *</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ZS</p> <p>ECOLES EN RPI</p>

* Pour les CP et CE1 dédoublés, nous contacter car les mesures sont adaptées à chaque école en fonction des effectifs et des locaux disponibles : il n'est pas systématiquement opéré à des créations de classe à 12 élèves, contrairement aux annonces ministérielles largement médiatisées. A l'école élémentaire de la Forge, un "glissement" de poste interne à l'école (pas de mesure de carte scolaire donc) a lieu : une classe supplémentaire sera mise en place sur les CE2, CM1, CM2 qui sont à l'indicateur de 25 dans les prévisions, poste pris sur les classes dédoublées de cette année.

Nouveautés à la suite du CDEN

- Ouverture ferme à l'école de Crottet
- Ouverture ferme à l'école de Parcieux
- Ouverture ferme à l'école de Miribel
- Ouverture à Villars-lès-Dombes
- Levée de la fermeture de Brénod
- Levée de la fermeture de Matafelon Granges (un travail de territoire sera engagé, à noter qu'une délégation de parents a été reçue en audience à la DSDEN)
- Levée de la fermeture à Pont de Vaux (délégation de parents – il y aura également un accompagnement dans le cadre d'« école de territoire »)
- Fermeture à suivre pour Brion (délégation de parents et du maire reçue par l'IA)
- Levée de la fermeture de Culoz Milvendre

Les Moyens Provisoires ne sont pas pris sur la dotation de la RS 2019. La reconduction de ces moyens provisoires ne coûte rien puisqu'ils existaient déjà en 2018-2019.

Les décharges de direction sont maintenues malgré les fermetures de classe pour une année (confirmation de l'annonce faite en CTSD) : c'est le SNUipp-FSU qui a demandé cela pour toutes les écoles concernées, d'autres organisations syndicales l'ayant demandé pour telle ou telle école seulement. Equité et transparence, notre crédo toujours !

Postes hors la classe permanente

- **remplacement** : Transformation de 6 TRZIL en TRZR brigade (1 poste à la Côtère, 1 poste à Bourg III, 2 postes sur Belley, 2 postes pour Ambérieu)
- **RASED** : Création d'un poste CAPPEI à l'école Alice à Prévessin Moëns.
- **ULIS école** : Création d'un poste ULIS sur le secteur de Péronnas
- **UPE2A : créations** d'un poste UPE2A à St Exupéry à Bourg en Bresse, à Oyonnax (à titre pro) et + 0.50 UPE2A à Miribel Henri Deschamps, **suppressions** d'un ½ poste UPE2A à l'école Marius Pinard à Bellegarde et d'un ½ poste UPE2A à Culoz Milvendre.
- **ER** : création d'un poste d'enseignant référent (secteur à définir, a priori sur le Sud du département)
- **PDMQDC** : suppression de 15.5 postes de PDMQDC (Neuville-sur-Ain, Saint Denis-en-Bugey, Bellegarde Arlod, Montagniers, Marius-Pinard et Bois des Pesses, Relevant, Belley Jean Ferrat, Miribel Henri Deschamps, Montluel St Exépur, St Maurice de Beynost, Nantua Jean-Louis Aubert, Bourg-en-Bresse Daudet, Louis Parant, Les Dimes et les Arbelles). **Concernant les 4 postes de PDMQDC restants sur Bourg-en-Bresse, leur implantation et leur mission restent à définir ("projet de territoire à construire pour les 8 écoles de la ville")**. Il reste 9 postes de PDMQDC sur l'ensemble du département.

« inclusion et climat scolaire » (nouveau 2019) : créations de 4 postes (circonscription de Bellegarde, de Belley, de la Côtère et d'Oyonnax). Ces postes sont une découverte pour nous, à la fois sur leur mission et sur les conditions de nomination des personnels sur ces postes.